Image not found or type unknown

Congé individuel de formation et restitution d'ahrres

Par **stekashey**, le **10/05/2009** à **22:22**

Bonjour,
Le fongecif de champagne ardennes m'a accordé un congé individuel de formation pour valider un diplome d'école de commerce à Paris en 2008. Il a versé partiellement les frais de scolarité en raison d'un nombre d'heures théoriques dispensées inférieur à celui prévu au contrat. L'école refuse à présent de me restituer les 1000 euros d'ahrres versés 1 an auparavant à l'issue des épreuves d'admission. Que faire?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés